

tort fait tout à la fois à nos ouvriers qui perdent le bénéfice du travail que le législateur a voulu leur assurer, et à nos industriels, auxquels on vient faire, sur leur terrain, une concurrence déloyale. Si vous introduisez comme fer à sa première transformation une pièce de 100 kilogrammes, qui aura nécessité l'emploi originel de 120 kilogrammes, et qui, par conséquent, dans ses diverses transformations, une déperdition de 20 kilogrammes, il en résulte pour l'importateur une économie de droits qui oblige le fabricant français à faire sur son propre produit une réduction de prix équivalente, s'il veut vendre la même pièce dans le même état au même prix que le producteur étranger. On retire ainsi indûment au producteur français une partie de l'avantage que nos tarifs ont eu pour objet de lui assurer.

L'autre abus, plus grave encore, et qui a pris une extension considérable, est le commerce des acquits-à-caution, qui s'est généralisé depuis que l'importateur n'est plus tenu de réexporter lui-même. On a introduit du fer étranger, on lui a fait subir diverses transformations dont chacune a amené un déchet; on en a employé une partie à fabriquer des objets entrés dans la consommation intérieure; il ne serait donc pas possible de le représenter. On cherche alors quelque maître de forges qui ait des fers à envoyer en Italie, en Espagne, en Orient: on lui vend la quittance qu'on a reçue de la douane, et ce maître de forges, cette quittance à la main, se fait rembourser les droits pour une quantité de fer égale à celle qui a été introduite, absolument comme si celle-ci n'avait été l'objet d'aucun travail. Si, pour 100 francs, il a acheté une quittance avec laquelle il puisse se faire rembourser 120 francs par la douane, il pourra diminuer de 10 francs le prix d'une quantité correspondante de fers qu'il vend au dehors et garder un bénéfice de 10 francs, tout en vendant au-dessous des prix de son voisin.

Les usines, en petit nombre, qui se livrent aux constructions, et qui disposent toutes de capitaux considérables, ont encore perfectionné ce trafic qui a pris mille formes. On introduit des lers anglais qu'on vend dans le Nord de la France, ou des fers belges qu'on vend dans l'Est; puis on vend les quittances aux maîtres de forges du Midi qui ont à exporter, et on fait un bénéfice sur les deux opérations. C'est ainsi que 92 pour 100 des fers étrangers qui pénètrent en France y entrent par la frontière du Nord; et la presque totalité de exportations a lieu par nos ports de Méditerranée: preuve manifeste que les fers exportés ne sont pas ceux qui ont été introduits.

C'est cet état de choses que les maîtres de forges du Nord ont signalé au Sénat par une pétition qui demandait l'exécution plus fidèle et plus stricte de la loi.

Nous regrettons d'avoir à dire que leur pétition a été repoussée par l'ordre du jour sur la demande instante du ministre du commerce. Néanmoins, les maîtres de forges n'ont pas à regretter l'initiative qu'ils ont prise. Le ministre du commerce a reconnu qu'il s'était produit dans l'exécution du décret de 1862, sur lequel il appuyait sa demande de l'ordre du jour, des abus auxquels il a pris l'engagement de remédier. En outre, la cause de l'industrie française a été victorieusement plaidée par M. Delangle, qui a établi, d'une façon irréfutable, qu'on s'était éloigné de la légalité et qu'il était urgent d'y rentrer. Si donc, les pétitionnaires ne recevaient pas satisfaction par l'exécution des promesses du gouvernement, ils seraient certains de l'obtenir des tribunaux, dont les arrêts ne tarderaient pas à mettre fin au trafic des acquits-à-caution.

(Presse.) CUCHEVAL CLARICNY.

Libre Echange. — Egal Echange TARIF DES LETTRES.

On annonce que les tarifs de poste entre la Prusse et l'Angleterre vont être

modifiés et la taxe de la lettre simple sera réduite à 25 cent.

La taxe entre la France et l'Angleterre est encore de 40 cent. Cette occasion serait favorable pour arriver à une modification qui nous ferait jouir du même avantage.

Quoique cette différence de 15 cent. par lettre puisse paraître en quelque sorte insignifiante, comme il n'y a pas de dépenses qui ne viennent accroître le chapitre des profits et des pertes, elle n'en est pas moins extrêmement sensible, et elle greve d'un poids assez lourd le commerce de notre pays.

Supposons, en effet, qu'un même chiffre d'affaires motive pour la France et la Prusse une correspondance de dix millions de lettres, la marchandise française sera grevée de 1,500,000 francs de frais en plus que la marchandise prussienne, et par conséquent les Anglais à égalité de produits, trouveront avantage à s'adresser à la Prusse plutôt qu'à la France.

Ce qui est énorme! surtout, si l'on ajoute à ce chiffre les sommes résultant des tarifs différentiels de nos chemins de fer, tout à l'avantage des produits prussiens, et que notre journal a déjà eu occasion de signaler.

Puisse M. Rouher, qui nous a fait cadeau du libre échange, comprendre que cette importation anglaise a surtout été utile à l'Angleterre, et que ce n'est qu'en équilibrant tous les moteurs de la production et du travail qu'il est possible de ne pas en tirer la décadence industrielle de notre pays.

Egal Echange, c'est égalité, de conditions entre les échangeurs. Il faut que libre échange signifie la même chose... ou qu'on avoue ce que c'est en réalité.
(Courrier français).

LE VOTE DU 4 FÉVRIER.

La journée du 4 février marquera longtemps dans les annales du développement du régime napoléonien en France. La victoire du gouvernement, ou mieux la victoire personnelle de M. Rouher, a été aussi grande qu'inattendue. Le matin du même jour, le ministre d'Etat avait, assure-t-on, carrément posé les deux alternatives suivantes: ou défense acharnée et sincère de la loi devant la Chambre, ou retrait du projet, dissolution immédiate du Corps législatif, et proclamation au peuple dans la soirée.

Au dire des gens initiés aux mystères de la cour, l'empereur se tenait sur la réserve; le ministre d'Etat n'admettait pas le rejet de la loi par la Chambre, rejet favorisé secrètement et d'une manière pour ainsi dire interlope, par plusieurs personnages de la cour, de façon à faire conjecturer par la majorité qu'en votant contre le projet elle serait plutôt dans les vues du gouvernement qu'en l'adoptant.

D'après certaines indications, puisées à de bonnes sources, le parti anti-libéral était représenté à la cour par MM. de Persigny, Fleury et Jérôme David.

Dans la journée d'hier, M. de Persigny était venu au château. M. Schneider lui a succédé auprès du chef de l'Etat.

Le président du Corps législatif aurait, nous assure-t-on, soutenu la thèse que le gouvernement ne devait pas compromettre une majorité si fidèle à la dynastie, en la laissant voter dans un sens réactionnaire, alors que l'administration montrait des tendances libérales.

A la suite de cette conversation, l'empereur, dit-on, se serait retiré dans son cabinet de travail en demandant à son secrétaire particulier le numéro du *Moniteur* contenant le dernier discours de M. Emile Ollivier. C'est alors que l'empereur avait fait appeler une seconde fois le ministre d'Etat. Nous ne savons pas si les on-dit dont fourmillent aujourd'hui les cercles politiques sont vrais. Mais à tort ou à raison, il est fort question d'une scène émouvante qui aurait eu lieu entre l'Empereur et M. Rouher. Napoléon III aurait

embrassé son premier ministre, et de douces larmes auraient été répandues de part et d'autre.

L'empereur aurait dit à M. Rouher, en le congédiant: « Je vous envoie au Corps législatif pour défendre sagement et sans broncher la loi sur la presse, de même que je vous dirais, si vous étiez général: Allez au feu et remportez la victoire! »

M. Rouher partit, et prononça son discours, à la suite duquel il aurait, au dire de ses amis, donné une seconde édition des mots de César: *Veni, vidi, vici*. Au réveil de l'ivresse de ce triomphe peut-être inattendu, M. Rouher a dû être étonné de se trouver maintenant le champion le plus ardent de cette liberté qu'il a su si bien combattre lorsque, il y a deux ans, il s'agissait de repousser l'amendement de 45. L'étonnement de M. le duc de Persigny n'a pas été moins grand quand il s'est trouvé tout à coup au milieu d'une Chambre remplie, pour un moment, d'un enthousiasme inconnu depuis dix-huit ans au Palais-Bourbon. Tout le monde, du reste, était surpris de la facilité avec laquelle les fractions des *arcadiens* et des *mameluks* avaient déserté, contre toute attente, l'étendard du duc-journaliste.

On prétend que le caustique M. Picard aurait abordé M. de Persigny dans la salle des Pas-Perdus, et lui aurait dit: « Vos amis ressemblent comme deux gouttes d'eau à une garde nationale mobile qui n'est pas encore disciplinée. »

F. SANTALLIER.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix

Paris, 7 février.

Hier soir, dans une réunion qui n'était pas une réunion officielle, quelqu'un rapportait ce fait divers que vous verrez reproduit dans les journaux: un cocher avait élevé un chien de la race des terre-neuve; il meurt: le chien est acheté par un individu qui le musèle, l'emmène chez lui. Arrivé à son domicile après avoir traversé la moitié de Paris, il démusèle le chien. Celui-ci, qui n'était jamais sorti dans les rues, tout effaré, saute à la gorge de son nouveau maître et l'étrangle net. — Mais ce n'est pas un fait divers, cela, s'écrie un des assistants; c'est un bel et bon apologue: le terre-neuve c'est la presse; le nouveau maître, c'est le gouvernement; la presse, si on lui retire ses entraves, sans qu'elle ait été suffisamment préparée à la liberté, perdra toute intelligence, et elle étranglera, ou du moins cherchera à étrangler le gouvernement.

Celui qui faisait cette comparaison ingénieuse n'est pas un des *sept sages de la Grèce*; c'est tout simplement un honorable conservateur que les événements de l'heure présente effraient. Il n'est pas seul de son avis, et j'entends dire que les régions gouvernementales on ne renonce pas encore à tout espoir de faire avorter la loi, et l'on compte beaucoup sur le Sénat.

Je n'ai pas besoin de vous répéter qu'une telle espérance amènera une nouvelle déception; la loi sera votée non seulement par le Corps législatif mais encore par le Sénat et il ne faut pas être bien malin pour prédire que la majorité sera encore plus considérable au Sénat.

L'article 3 relatif au timbre a été renvoyé à la commission.

On dit que M. Pouyer-Quertier, qui n'a pas pris la parole depuis longtemps, soutiendra cet amendement qui a une énorme importance pour la presse:

« Les journaux ou écrits périodiques sont soumis à un timbre de 3 centimes dans les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise, et un centime dans les autres départements. »

« Ce droit sera réduit de moitié pour les journaux qui ne dépasseront pas 36 décimètres carrés. »

Signé: Pouyer-Quertier, Brame, Goerg,

de Tillancourt, Rioulet, De Chambrun, Malézieux, Lambrecht, De Janzé.

Comme vous le voyez, cet amendement propose d'effacer toute distinction entre les journaux politiques ou non politiques en les soumettant tous au même timbre; mais un timbre réduit, et combiné de telle façon que le trésor retrouvera du côté des journaux littéraires ce qu'il perdra du côté des journaux politiques.

Cet amendement aurait le grand avantage de supprimer toutes les distinctions entre les matières traitées par les journaux, distinctions si difficiles à établir d'une manière précise et qui placent dans le plus grand embarras non seulement les écrivains qui peuvent, involontairement, commettre des délits, mais encore les magistrats chargés d'examiner les délits.

Un amendement déposé hier par MM. Magnin, J. Favre, Picard et Bétumont, demande l'exemption du timbre pour les affiches électorales.

M. de Tillancourt doit soutenir l'amendement du centre gauche relatif à la publicité dans les journaux des débats des procès de presse.

La loi relatif à l'emprunt sera soumise d'urgence au Corps législatif avant la discussion du projet sur le droit de réunion.

On a dit que M. Drouyn de Lhuys avait été reçu lundi par l'Empereur et vite des gens bien intentionnés avaient supposé qu'il s'agissait de la rentrée éventuelle de M. Drouyn de Lhuys au ministère. Or, voici la version que donne à ce sujet l'*International*. La compagnie du chemin de fer de l'Est est sur le point d'acheter le chemin de fer de Luxembourg. M. Drouyn de Lhuys, président de la compagnie, a été mandé auprès de l'Empereur pour lui donner des renseignements sur cette affaire qui soulèverait des réclamations de la part de la Prusse. D'après l'*International*, l'Empereur lui aurait répondu qu'il fallait passer outre.

On a remarqué que le prince Napoléon n'assistait pas au dernier bal des Tuileries.

Une place de conseiller maître à la cour des comptes est vacante: elle est fort enviable. Le bruit court que pour éviter de faire des jaloux, on donnerait cette place à M. Paulin Limayrac. 18,000 francs de traitement, c'est une jolie retraite pour un journaliste! D'autres prétendent que M. P. Limayrac serait nommé conseiller d'Etat. Ce qui est certain, c'est qu'il quitte le *Constitutionnel*, où il sera remplacé, non pas par M. de Sacy, mais par son gendre, M. H. Baudrillard.

M. Schneider, pour la 1^{re} fois depuis le commencement de cette session, a cédé hier son fauteuil à M. Alfred le Roux, premier vice-président.

Le Corps législatif a validé l'élection de M. Géliot, nommé par le département des Vosges, conformément aux conclusions de la commission.

L'avant-dernière nuit, au bal des Tuileries, des groupes d'hommes politiques se sont formés à plusieurs reprises et l'on y causait avec animation du vote d'avant-hier: si les membres du tiers-parti ne dissimulaient pas leur satisfaction, si quelques députés de la droite déclaraient que leur confiance ne pouvait pas être ébranlée, plusieurs de ceux qui ont voté la loi exprimaient avec netteté les inquiétudes que leur inspire la presse et les prérogatives concédées par le gouvernement. La fête était, du reste, des plus brillantes: on dit qu'il y avait près de 4,000 personnes.

Voici une nouvelle de l'étranger qui doit être signalée quoiqu'elle mérite confirmation: le gouvernement espagnol organiserait en ce moment un corps de dix mille hommes qu'il se proposerait d'envoyer dans les Etats romains. Les relations entre l'Italie et l'Espagne ne sont

pas des plus amicales, et il est probable que l'envoi de ce corps amènerait un conflit. Nous croyons la nouvelle inexacte.

Le bilan de la banque est déplorable: l'encaisse dépasse un milliard 65 millions. On se rappelle que dans une récente séance du Sénat, M. Rouland, gouverneur de la Banque, témoignait ses regrets du ralentissement dans le mouvement commercial, attesté par la grève des capitaux. On croit que l'emprunt sera émis avant la fin du mois.

L'arrêt du jury d'honneur dans l'affaire Guéroult-Kervéguen sera, dit-on, rendu cette semaine.

Le carnaval approche de son terme: Hier à la Villette ont eu lieu les élections des Bœufs qui doivent figurer dans le cortège des jours gras, c'est M. Desjardins, de la Nièvre, qui cette année encore, a obtenu le premier prix. Voici les noms donnés aux lauréats: *Gulliver, La Cagnotte, Blondin et Rumford*.

Un joli mot qu'on attribue à M. de Tillancourt. Quand M. Granier de Cassagnac eut crié: les *sept sages de la Grèce* après le vote de l'article premier, M. de Tillancourt répliqua: « Les *sept sages de la Grèce*, vous voulez dire... Il est de fait qu'en ce moment les querelles de toutes sortes pleuvent sur ces *sept sages*; on discute leurs qualités, leurs antécédents. Ce qu'il y a de plus joli, c'est que les membres de la majorité sont bien aises de s'être séparés, dans le vote, M. Granier de Cassagnac qui s'était trop avancé en voulant se faire le porte-voix de la droite. »

Ch. Camer.

CHRONIQUE DU JOUR

Depuis quelques jours, on signalait la publication à Bruxelles d'une brochure intitulée: *Qu'a-t-on fait de la France?* On attribuait cette brochure au duc d'Aumale.

L'*Indépendance belge* a été autorisée à déclarer, et le *Journal de Paris* répète que le duc d'Aumale est étranger à cet écrit, dont le titre n'est autre chose que la dernière phrase de sa *Lettre sur l'histoire de France*. Cette dernière phrase aurait été empruntée dans un but de spéculation.

Garibaldi continue de jeter sa prose et ses vers aux quatre vents du ciel. Voici ce qu'il écrit aux dames de la Croix-Rouge et de la Guilloitière à Lyon:

Caprera, 28 janvier 1869.

Monsieur le directeur du *Progrès*.

Les paroles sympathiques des nobles citoyennes de Lyon m'ont fait l'effet du réveil émané de la France.

Dites-leur que j'accepte l'heureux augure, et que je suis bien fier de leur appartenir.

Votre bien dévoué,

G. GARIBOLDI.

Puisque le phraséologue solitaire a choisi le *Progrès* pour être son intermédiaire auprès de la démocratie en cotillon de la seconde ville de l'Empire, ce journal pourrait rendre à son ami un grand service en l'avertissant de ne pas multiplier ces sortes d'épîtres en France, parce que chez nous le ridicule tue. Voilà en quoi nous différons essentiellement des Italiens.

Melun a des journaux officiels qui ont un style fleuri. Cette ville veut les cours de M. Duruy; mais elle les veut si peu... On n'a pas encore pu ouvrir les cours pour l'enseignement secondaire des filles, faute d'élèves, selon toute apparence. Et cependant. Voyez en quel style bucolique les jeunes demoiselles ont été conviées à goûter les douceurs de l'Instruction universitaire:

« O gentes demoiselles; au printemps, plus heureuses que les chères brebis de

petit et le remit à sa mère qui pleurait de joie.

— Généreux chevalier, cria-t-elle à Raoul au milieu de ses larmes, je ne suis qu'une pauvre femme... mais si vous avez jamais besoin de Geneviève-la-Folle, comme l'on m'appelle, venez la trouver rue Saint-Christophe, à la maison du *Cerf-aux-aboies*; elle vous sera dévouée à la vie, à la mort.

D'Herbignières se souciait médiocrement du dévouement de la jeune femme, et s'occupait d'ailleurs à remonter à la surface du sol; cependant ces mots de Geneviève-la-Folle, de la maison du *Cerf-aux-aboies*, ne purent manquer de frapper son esprit et il était probable qu'il serait quelque temps sans les oublier.

— Ne pouvez-vous plus remonter, seigneur chevalier? lui demanda-t-on.

— Ma foi! la chose n'est pas aisée, dit Raoul en cherchant vainement à se cramponner à quelque aspérité. Sur mon âme, je suis là dans un souterrain, et je ne m'étonne guère si le terrain s'est effondré; il n'y a pas trois pieds de bonne terre entre la voûte et le niveau de la place.

— Certainement, dit quelqu'un, cela communique avec les caveaux de Notre-Dame.

— Donnez les mains, dit encore un gros gaillard, s'adressant à d'Herbignières, nous essayerons de vous enlever.

Le chevalier leva les mains et s'aïda des pieds. En effet, on parvint à le soulever; mais tout à coup:

— Une minute! s'écria-t-il, mon épée vient de se détacher.

La ceinture de Raoul s'était ouverte,

et l'épée avait roulé assez loin; on lâcha le jeune homme qui rebomba sur le sol intérieur et ramassa son épée; mais en la remettant, il vit qu'une pierre de la garde s'était détachée; cette pierre était grosse et sans valeur; cependant elle venait de son père et Raoul eût été contrarié de la perdre.

Il prit la torche et se mit à chercher.

— Elle aura roulé de ce côté, pensa-t-il en se dirigeant vers le plus profond du trou.

Il se baissa et chercha soigneusement, mais sans résultat.

— Par la mort de Dieu, s'écria-t-il, avec humeur, et en frappant le sol d'un coup de pied.

Il avait à peine laissé échapper son juron, que, sous la pression de ses pieds, un nouvel éboulement se produisit et le chevalier et la torche disparurent; puis les terres supérieures se déplacèrent elles-mêmes et vinrent boucher le nouvel orifice qui s'était formé, de telle sorte qu'il était impossible de deviner, sous la première excavation, une nouvelle excavation qui était peut-être plus considérable.

Ce ne fut qu'un cri dans la foule quand on vit la lumière de la torche s'éclipser; la clarté nébuleuse produite par cette torche n'avait pas permis de bien distinguer l'intérieur, en sorte qu'on ne pouvait pas se rendre parfaitement compte de ce qui était arrivé, mais on supposait naturellement un malheur.

Il y avait là de beaux discoureurs, mais personne n'osait descendre pour porter secours; tandis qu'on se demandait s'il ne fallait pas aller prévenir les gardiens de Notre-Dame, une ronde du guet arriva qui dispersa la foule.

— Mais il y a quelqu'un, un chevalier qui vient de tomber là dit-on aux soldats.

La soldatesque de ce temps-là était aimable et facile avec la noblesse, mais elle était en revanche suffisamment brutale avec le petit peuple.

On repoussa donc tous les curieux et l'on alla chercher une échelle; deux soldats descendirent avec une lumière, furent dans le trou et ne virent rien. Sans s'inquiéter davantage, la ronde reprit sa route après avoir planté une torche près du trou béant, afin de prévenir le passant du danger.

Puis, comme il se faisait tard, on ne vit bientôt plus personne sur ce lieu où tant de gens étaient restés si longtemps pressés.

Qu'était devenu cependant le chevalier d'Herbignières après le fatal éboulement qui lui avait fermé le chemin du retour? Un moment étourdi par la chute, il avait à demi perdu connaissance. Quand il revint tout à fait à lui, il se trouva dans l'obscurité la plus complète; sa torche l'avait suivi, mais elle s'était éteinte aussitôt la catastrophe.

Il se mit debout, et comprit bien vite qu'il était cette fois dans un caveau véritable; il sentait la voûte au-dessus de sa tête et foulait un sol dur et nivelé.

Mais où trouver la sortie de ce caveau? Raoul essaya de s'orienter et comprit que le souterrain dans lequel il faisait forcément élection de domicile avait peu de largeur, tandis qu'il s'étendait assez loin en longueur. A droite comme à gauche, un mur humide, mais pas de porte; le chevalier voulut revenir vers le lieu où il tombé afin de voir s'il ne serait

sible de se frayer un chemin, mais il put à peine atteindre à l'endroit de la voûte qui avait cédé, et cet endroit s'était d'ailleurs recouvert d'un tel amas de terre venant de plus haut, qu'il était à peu près impossible de découvrir là une issue.

Au surplus, Raoul pensait, avec raison, que ce caveau ou ce souterrain, si long qu'il fût devait avoir un terme, et qu'il trouverait sans doute là le moyen de sortir.

— Mais ne m'ont-ils pas parlé des caveaux de Notre-Dame? pensa d'Herbignières; si j'y suis tombé, j'ai chance d'arriver sous le chœur de la cathédrale, ou de rencontrer une ouverture donnant sur la Seine... et alors... alors, ma foi, il faudra bien se jeter à l'eau afin de gagner la rive.

Cette perspective n'étant pas des plus réjouissantes, le jeune homme se mit à marcher avec précaution dans l'espoir de trouver un autre expédient pour se tirer d'embarras.

Si Raoul n'eût pas été fortement préoccupé du moyen de sortir de sa prison, et que son esprit eût été plus libre, il eût peut-être remarqué l'impression de mort, ce silence de mort, ces ténèbres de mort avaient quelque chose de réellement effrayant; il fallait à Raoul sa jeunesse, son insouciance et son grand courage pour ne pas suer la peur de la tête aux pieds.

Après quelques centaines de pas faits avec prudence, le chevalier se trouva au point d'intersection de trois lignes souterraines; un chemin se présentait à droite, un autre lui faisait face, le dernier se prolongeait à gauche; c'était un carrefour.

Raoul n'avait aucune raison de préférer telle route ou telle autre; c'est précisément là ce qui le mit dans un grand perpétuité. Ce qui lui importait, c'était d'arriver à une issue. Fallait-il pour cela prendre à gauche, ou bien à droite, ou bien encore aller en avant?

Le jeune homme était tout à fait désorienté; il cherchait vainement à se rendre compte de la direction qu'il suivait.

Cependant, en réfléchissant bien, il aurait compris qu'en tournant à droite il avançait sous l'église Notre-Dame, et qu'en tournant à gauche il devait pénétrer dans l'intérieur de la Cité.

S'il eût fait cette réflexion, il eût certainement tourné à droite, ou à défaut, il eût continué droit devant lui, parce qu'il y avait espoir en suivant cette direction de rencontrer quelques-uns de ces souterrains grillés qui donnaient sur la berge du fleuve: le chevalier aurait eu grand besoin de cette rencontre, car l'air méphitique qu'il respirait commençait à lui peser.

Néanmoins, après quelques tergiversations, Raoul se décida à prendre à gauche, c'est-à-dire du côté opposé aux deux routes où il pouvait trouver le salut.

Bientôt, le boyau souterrain se rétrécit sensiblement; le feutre du chevalier froissait déjà la voûte et son épée heurtait les murs latéraux; il eût volontiers rebroussé chemin s'il ne lui avait tout à coup semblé apercevoir dans l'éloignement une faible lueur. C'était un motif d'espérance. Raoul reprit son courage qui commençait à s'ébranler et marcha plus résolument.

ADOLPHE FAHRE.

(La suite au prochain numéro.)